



Résiliation contrat formation a distance

Par **baloo72190**, le **13/01/2014** à **16:40**

Bonjour à tous, j'aurais besoin de vos précieux conseils afin de me tirer une épine du pied.

Je me suis inscrite dans une formation a distance (ligne et formation) au mois de juin. j'étais en fin de contrat dans mon boulot actuel mais avec ce que j'avais mis de coté et l'espoir de retrouver quelque chose rapidement je me suis quand même lancé dans la formation. Au jours d'aujourd'hui je ne peux plus payer les cours et je souhaiterai résilier le contrat afin de ne pas accumulé des frais bancaires inutilement...

Sur le contrat il y avait un délai pour pouvoir rompre le contrat mais il est dépassé. donc la logique voudrait que je ne puisse pas stoppé le contrat mais n'ayant plus de rentré d'argent cela serait bête de continué juste pour des frais bancaire. y a il une solution pour pouvoir résilier le contrat même si la date prévu par celui ci est dépassé?

POur la précision j'ai envoyer une lettre pour expliquer la situation est il m'ont répondu que ce n'était pas possible, de plus j'avais demandé à mon copain de posté mes devoirs au centre et il ne l'a pas fait donc j'ai juste eu un envoi de cours et devoirs à faire non rendu.

si je stoppe le virement automatique est ce que je risque quelque chose ? (dans tous les cas le virement de peux pas passé faute d'argent jusqu'à présent il n'y a que des frais bancaire)(ni mon copain ni mes parents ne veulent m'aider à payer, aidez moi je vous prie)